



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Sixième session

13-15 avril 2021

MISE AU POINT D'UN NOUVEAU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1-2
II. CONTEXTE	3-7
III. MISE AU POINT D'UN NOUVEAU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES	8-14
IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER.....	15-16

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. INTRODUCTION

1. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (dénommée ci-après «la Commission») a demandé à la FAO d'entreprendre l'élaboration d'un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, sous réserve que les ressources extrabudgétaires nécessaires soient disponibles¹. Elle a indiqué que l'Organisation devait veiller à ce que ce système ne fasse pas double emploi avec les systèmes d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui existent déjà à l'échelon mondial. En outre, elle a encouragé la FAO à chercher des synergies avec les systèmes d'information régionaux existants sur les ressources génétiques forestières, afin d'éviter d'accroître la charge que représente l'établissement des rapports nationaux. La Commission a également encouragé l'Organisation à étudier des moyens qui pourraient permettre de renforcer les systèmes d'information nationaux et régionaux sur les ressources génétiques forestières, notamment par un appui technique et financier².

2. Ce document présente le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du nouveau système d'information sur les ressources génétiques forestières et les activités prévues dans ce cadre, afin que le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (dénommé ci-après «le Groupe de travail») puisse les examiner.

II. CONTEXTE

3. À sa dernière session, la Commission a adopté les grandes lignes et le calendrier de l'élaboration du deuxième rapport sur *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* (dénommé ci-après «le deuxième rapport sur les ressources génétiques forestières»), ainsi que les Lignes directrices pour la préparation des rapports de pays³. Les rapports de pays sont la première source de données et d'informations sur lesquelles se fondent l'élaboration du deuxième rapport et, partant, la mise au point du nouveau système mondial d'information. Les données et les informations fournies par les points de contact nationaux chargés des ressources génétiques forestières dans les rapports de pays seront complétées par des données et des informations issues d'autres évaluations pertinentes et obtenues auprès d'autres fournisseurs de données, ainsi que dans des publications scientifiques.

4. Chaque rapport de pays se divise en deux sections: i) un questionnaire en ligne permettant de recueillir des données sur la gestion des ressources génétiques forestières et ii) une partie rédactionnelle qui fournit des informations complémentaires⁴. Le questionnaire se fonde sur les cibles, les indicateurs et les moyens de vérification relatifs aux ressources génétiques forestières que la Commission a adoptés à sa seizième session ordinaire aux fins du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (dénommé ci-après «le Plan d'action mondial») ⁵. Ces cibles et ces indicateurs ont vocation à permettre d'évaluer la situation des politiques, des mécanismes et des institutions pertinents, ainsi que de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

5. En 2018, plusieurs pays ont signalé que des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial en remplissant le questionnaire et la FAO a établi le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières (dénommé ci-après «le premier rapport sur la mise en

¹ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 79.

² *Ibid.*

³ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 78.

⁴ CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

⁵ CGRFA-16/17/Rapport, paragraphe 74; CGRFA-16/17/20, annexe C.

œuvre)»⁶, à partir des rapports intérimaires transmis par 44 pays⁷. Le même questionnaire est utilisé pour collecter des données en vue de l'élaboration du deuxième rapport sur la mise en œuvre et du deuxième rapport sur les ressources génétiques forestières.

6. Les pays doivent fournir des informations sur les ressources génétiques des arbres et des autres espèces végétales ligneuses qui sont actuellement gérées et/ou utilisées, ou qui pourraient être utilisées, dans le secteur de la foresterie (y compris les systèmes agroforestiers). Ces espèces peuvent être gérées à la fois dans des forêts naturelles et des forêts plantées, ainsi que sur d'autres terres boisées qui ne sont pas considérées comme des forêts dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales⁸ menée par la FAO. En revanche, les pays ne doivent pas donner de renseignements sur les arbres ni les autres espèces de végétaux ligneux qui sont exploités dans le secteur agricole car ceux-ci figurent déjà dans leurs rapports sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les arbres fruitiers domestiqués et leurs différentes variétés ou encore le palmier à huile, par exemple, ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'élaboration du deuxième rapport sur les ressources génétiques forestières.

7. Étant donné que le système actuel de transmission d'informations en ligne, qui s'appuie sur la plateforme Open Foris, ne permet pas aux pays d'obtenir aisément des synthèses des données communiquées qu'ils pourraient ensuite exploiter, il est impératif de transférer le questionnaire en ligne dans le nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières. En ce qui concerne les fonctionnalités, le nouveau système pourrait s'inspirer du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS)⁹ et du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)¹⁰, autrement dit offrir à la fois un système de transmission d'informations en ligne aux points de contact nationaux et une plateforme publique permettant de consulter et de partager des données et des informations sur les ressources génétiques forestières.

III. MISE AU POINT D'UN NOUVEAU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

8. À la demande de la Commission, la FAO a entrepris d'élaborer un nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières et de mobiliser des ressources extrabudgétaires à cet effet. En novembre 2020, le Gouvernement de l'Allemagne et l'Organisation ont conclu un accord de financement pour un projet sur trois ans¹¹ doté d'un budget d'environ 673 000 USD, dont l'objectif est la mise au point du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières.

9. En parallèle avec les efforts de mobilisation de ressources, la FAO a tiré des enseignements d'initiatives antérieures qui visaient à maintenir en fonctionnement et à mettre à niveau le WIEWS et le DAD-IS, ainsi que de l'élaboration d'un registre des catégories de ressources génétiques aquatiques d'élevage, actuellement en cours. Elle a également tenu compte de l'expérience acquise lors de la conception d'une nouvelle plateforme en ligne¹² pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020.

⁶ CGRFA-17/19/10.2/Inf.1.

⁷ Allemagne, Arménie, Australie, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Équateur, Finlande, France, Géorgie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Maroc, Niger, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Turquie et Vanuatu.

⁸ FAO 2018. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. Termes et définitions*. Document de travail n° 188 d'évaluation des ressources forestières mondiales. Rome. <http://www.fao.org/3/I8661FR/i8661fr.pdf>.

⁹ <http://www.fao.org/wiews/fr/>.

¹⁰ <http://www.fao.org/dad-is/fr/>.

¹¹ GCP/CLO/384/GER.

¹² <https://fra-data.fao.org/>.

10. Les points de contact nationaux chargés des ressources génétiques forestières seront les utilisateurs principaux du nouveau système d'information. À ce titre, ils seront invités à faire part de leurs opinions et de leurs suggestions concernant son élaboration. Les points de contact nationaux d'Asie et du Pacifique Sud-Ouest ont reçu des informations sur le projet mondial lors de réunions régionales organisées en visioconférence en octobre et novembre 2020, respectivement. De même, des renseignements sur le projet seront fournis aux points de contact nationaux d'Afrique, d'Asie centrale, d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Proche-Orient lors des réunions régionales qui se tiendront en 2021. Des solutions sont également à l'étude s'agissant d'informer les points de contact nationaux d'Europe et d'Amérique du Nord. À la suite de ces réunions, la FAO continuera à consulter les points de contact nationaux tout en élaborant le nouveau système.

11. Afin de recueillir des éléments plus complets auprès des points de contact nationaux, la FAO procédera à une évaluation des besoins en 2021. Celle-ci sera réalisée au moyen d'une enquête en ligne, dont l'objectif sera de déterminer les fonctionnalités essentielles du nouveau système. De plus, les points de contact nationaux auront la possibilité de communiquer des idées supplémentaires quant à l'élaboration du nouveau système dans le cadre de l'évaluation des besoins.

12. Compte tenu des résultats de l'évaluation des besoins, la conception de la base de données dorsale et de l'interface utilisateur (site web) débutera en 2021. Une version de test devrait être disponible d'ici à la fin de 2021. Ensuite, la FAO transférera les données et les informations contenues dans le système existant vers la base de données dorsale.

13. Les points de contact nationaux pourront alors expérimenter le nouveau système d'information avant son lancement. Dans le cadre du projet mondial, la FAO dispensera une formation sur le recueil d'informations relatives aux ressources génétiques forestières aux points de contact nationaux d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, du Proche-Orient et du Pacifique Sud-Ouest. À cet effet, elle rédigera un mode d'emploi du système d'information en 2022 et préparera une série d'ateliers régionaux qui se dérouleront entre la fin de 2022 et le début de 2023. Les observations formulées par les points de contact nationaux pendant la période d'expérimentation seront prises en compte au moment de parachever le système. Celui-ci sera ensuite mis en ligne au moment de la publication du deuxième rapport sur les ressources génétiques forestières, en 2023.

14. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet mondial, la FAO collaborera avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales pertinentes. Nombre d'entre eux ont mis en place des bases de données régionales et/ou mondiales intéressant les ressources génétiques forestières, ou sont en train de le faire. Cette collaboration permettra non seulement d'éviter les doublons mais aussi de renforcer les initiatives mondiales et régionales visant à accroître l'accessibilité et la disponibilité des informations sur les ressources génétiques forestières.

IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des activités relatives à l'élaboration du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières qui ont été présentées dans ce document, et donner des indications au sujet de ce processus.

16. Le Groupe de travail souhaitera peut-être également recommander à la Commission:

i. d'inviter les pays et leurs points de contact nationaux chargés des ressources génétiques forestières à participer à l'élaboration du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, et à continuer, à cette fin, de communiquer des données sur ces ressources;

ii. de demander à la FAO de poursuivre les efforts qu'elle déploie s'agissant de mettre au point le nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières.